

L'absentéisme à l'école explose depuis 2011

NATHALIE BAMPS

Le nombre de dossiers ouverts pour absentéisme à l'école (tous niveaux confondus) a augmenté de 65% depuis 2011. Il a littéralement explosé dans l'enseignement secondaire ordinaire (+ 90%, 5.388 dossiers enregistrés en 2014-2015), mais il augmente aussi fortement dans le fondamental (+ 53%, soit 11.685 dossiers ouverts en 2014-2015).

En Flandre, c'est pareil, l'absentéisme des enfants à l'école a doublé en cinq ans. «*Une raison importante serait que la plupart de ces enfants resteraient à la maison pour s'occuper de leurs frères et sœurs*», signalait hier Magali Dock, la députée MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en interrogeant la ministre sur le phénomène. Le MR voudrait d'ailleurs durcir les règles du côté francophone, en réduisant à zéro le nombre de jours d'absences injustifiées que peuvent comptabiliser les élèves avant qu'une procédure de signalement soit mise en route.

Éléments «contextuels»

En commission Education, la ministre de l'enseignement Marie-Martine Schyns a signalé que certains éléments «contextuels» expliquaient en partie la forte évolution du nombre d'absences injustifiées des élèves. D'une part, la ministre pointe la population scolaire, et de l'autre, la simplification de la procédure de signalement des absences injustifiées. En secondaire, les élèves sont à présent signalés après 10 demi-jours d'absences injustifiées. Un seuil

qui était encore de 21 demi-jours en 2014-2015, et de 31 demi-jours sur les années scolaires précédentes, ce qui mécaniquement, fait exploser les statistiques.

L'enjeu de ce changement de législation était de mieux signaler, pour mieux agir. «*Cela ne veut donc pas dire que plus de familles sont en défaut*», dit-on au cabinet.

Dans le fondamental, dès que l'élève atteint 9 demi-jours d'absences injustifiées, il est signalé à l'administration, qui en informe les parents. L'élève et ses parents sont alors convoqués par l'école, et le PMS (centre psycho-médico-social) peut être invité à rentrer dans le jeu pour aider à trouver des solutions pour «*permettre à l'élève de retrouver une régularité scolaire*».

Faut-il, comme le préconise le MR, réduire à zéro le nombre d'absences injustifiées «*autorisées*»? «*Cette mesure n'aura que pour seule conséquence de surcharger l'administration, et de confondre les absentéismes non-problématiques (retard dans l'envoi d'un certificat, retards liés aux transports en commun...) avec ceux qui nécessitent une intervention spécifique*», dit la ministre.

En secondaire, les élèves sont à présent signalés après 10 demi-jours d'absences injustifiées.

BAROMÈTRE

UN ÉLÈVE SUR TROIS EST EN RETARD SCOLAIRE À BRUXELLES

Près d'un élève du secondaire sur trois (28%) accuse un **retard d'au moins deux ans dans son parcours secondaire**, ressort-il du baromètre social 2017 de la Région bruxelloise. Comme pour de nombreux autres éléments du baromètre, la **disparité entre les communes** est notable. Et la différence se marque déjà dès le premier cycle du secondaire, puisque 24% des élèves de Saint-Josse y accusent un retour d'au moins deux ans, tandis que la proportion n'atteint que 5% à Woluwé-Saint-Lambert.

À noter également qu'environ **un garçon sur six** âgé de 18 à 24 ans a arrêté l'école avant l'obtention de son diplôme d'enseignement secondaire supérieur. Chez les filles, le ratio est **d'une pour sept**. Quel que soit leur âge, les personnes ne disposant pas du CESS éprouvent plus de difficultés de réinsertion, et 31% d'entre eux sont au chômage. Le baromètre relève qu'environ un tiers des Bruxellois disposent d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. La proportion de personnes en situation de **pauvreté** est globalement plus élevée à Bruxelles qu'en Flandre ou en Wallonie. Près d'une personne sur cinq est inscrite chez Actiris comme demandeur d'emploi inoccupé, et la proportion s'élève à 26% pour les moins de 25 ans. Plus d'un cinquième de la population vit avec une **allocation** d'aide sociale ou un revenu de remplacement.